

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 14
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 15 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 8 avril, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A MME MARE-CLAUDE MANGOGNA).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ.

DÉLIBÉRATION n° 2021/11

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2020 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- + 18 296,31 € pour la section de fonctionnement
- - 3 784 € pour la section d'investissement
- - 7 380 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 54 998,75 € pour la section de fonctionnement
- - 2 759,60 € pour la section d'investissement
- - 7 380 € de restes à réaliser en investissement

Le détail du Compte Administratif est présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Président,

1° De donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2020.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**

- Transmis le **21 AVR. 2021**

- Affiché le **21 AVR. 2021**

